



Assemblée générale Conseil de sécurité

Distr.
GENERALE
A/45/946
S/22175
30 janvier 1991
FRANCAIS
ORIGINAL : ESPAGNOL

ASSEMBLEE GENERALE
Quarante-cinquième session
Point 28 de l'ordre du jour
LA SITUATION EN AMERIQUE CENTRALE :
MENACES CONTRE LA PAIX ET LA SECURITE
INTERNATIONALES ET INITIATIVES DE PAIX

CONSEIL DE SECURITE
Quarante-sixième année

Lettre datée du 27 janvier 1991, adressée au Secrétaire général par
le Représentant permanent du Nicaragua auprès de l'Organisation des
Nations Unies

J'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint le texte d'une lettre que le Ministre des relations extérieures du Nicaragua, M. Enrique Dreyfus, a adressée, en sa qualité de Secrétaire provisoire de la Commission de sécurité créée en vertu des Accords d'Esquipulas II, au Secrétaire général de l'Organisation des Etats américains et au Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies (voir annexe) pour porter à leur attention les propositions ci-après :

1. Un mécanisme de vérification de l'inventaire des installations militaires et des effectifs et armements des forces armées et des forces de sécurité de l'Amérique centrale, composé de représentants des cinq pays de la région, serait créé, avec le concours de l'Organisation des Etats américains et de l'Organisation des Nations Unies.
2. Le Secrétariat provisoire de la Commission de sécurité serait chargé d'effectuer les démarches nécessaires auprès du Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies et du Secrétaire général de l'Organisation des Etats américains pour obtenir l'assistance et l'appui internationaux requis pour déminer la région de l'Amérique centrale.
3. A la prochaine réunion de la Commission exécutive des ministres des relations extérieures de l'Amérique centrale, une note serait adressée au Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies et au Secrétaire général de l'Organisation des Etats américains pour demander que leurs organisations respectives aident la Commission de sécurité à mettre au point un mécanisme qui permettrait de désarmer les personnes civiles, conformément à la législation interne de chacun des cinq pays de l'Amérique centrale.

A/45/946
S/22175
Français
Page 2

Nous vous serions obligés de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe comme document de l'Assemblée générale, au titre du point 28 de l'ordre du jour, et du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur,

Représentant permanent

(Signé) Roberto MAYORGA CORTES

/...

ANNEXE

Lettre datée du 7 décembre 1990, adressée au Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies et au Secrétaire général de l'Organisation des Etats américains par le Ministre des relations extérieures du Nicaragua

A l'occasion de la réunion de la Commission de sécurité créée dans le cadre des Accords d'Esquipulas, qui s'est tenue à Tegucigalpa (Honduras) les 23 et 24 novembre 1990, j'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint, en ma qualité de Secrétaire provisoire de la Commission, les parties du document final de cette réunion qui concernent chacune de ces deux organisations.

En ce qui concerne la question de l'inventaire des installations militaires et des effectifs et armements des forces armées et des forces de sécurité de l'Amérique centrale, la Commission a décidé "de créer, avec le concours de l'Organisation des Nations Unies et de l'Organisation des Etats américains, un mécanisme de vérification de l'inventaire qui serait composé de représentants des cinq pays de l'Amérique centrale". A cet égard, le Secrétariat provisoire de la Commission a été chargé de "communiquer au Secrétaire général de chacune de ces organisations une requête dans ce sens de la part des pays de l'Amérique centrale". C'est cette requête que je vous communique aujourd'hui.

D'autre part, "le Secrétariat provisoire de la Commission de sécurité a été chargé d'effectuer auprès du Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies et du Secrétaire général de l'Organisation des Etats américains les démarches nécessaires pour obtenir l'assistance et l'appui internationaux au titre des activités de déminage de la région", requête que je porte également à votre connaissance.

Enfin, la Commission de sécurité, après avoir analysé l'aspect relatif au désarmement des personnes civiles, a décidé de proposer que "à la prochaine réunion de la Commission exécutive, les ministres des affaires étrangères des pays d'Amérique centrale adressent une note au Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies et au Secrétaire général de l'Organisation des Etats américains pour leur demander d'aider la Commission à mettre au point un mécanisme visant à assurer le désarmement des personnes civiles, conformément à la législation interne de chacun de ces pays. L'aide demandée pourra notamment être acheminée par le biais de la Commission internationale d'appui et de vérification (CIAV)". Le Gouvernement nicaraguayen propose de présenter aux ministres des affaires étrangères de l'Amérique centrale, à l'occasion de leur réunion au sommet de Puntarenas, un projet de texte sur cette question.

Je saisis cette occasion pour vous renouveler l'expression de ma très haute considération et pour vous exprimer de nouveau ma gratitude pour la contribution inestimable que vous apportez au processus de paix en Amérique centrale et, en particulier, aux importants travaux de la Commission de sécurité.
